



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-six, le 06 juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes du Lardin St Lazare, sous la présidence de M. Dominique DURAND, Président.

Date de convocation : 29 juin 2026

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	57
Présents	44
Votants :	49
Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	6

PRÉSENTS :

Titulaires : Dominique DURUY, Patrice LOISEAU, Sylviane GRANDCHAMP, Fabienne SAULIERE, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Patrick GAGNEPAIN, Daniel DEVAUX, Gaston GRAND, Louis-Charles BARNIER, Roland MOULINIER, Nicolas DJERBI, Béatrice ROLLAND, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Francine BOURRA, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Philippe COLLAS, Daniel GAILLARD, Victor MONTEIL, Pascale LARUE, Claudine LIARSOU, Jean-Yves VERGNE, Jean-François CHAVEROCHE, Frédéric GAUTHIER, Anne Marie BOSLIMON, Ali DOGRU, Laurence DUMONT, Philippe SISCARD, Sylvain GAUTHIER, Maxime BOURNAZEL, Jean-Luc BLANCHARD, Odette LACOSTE, Stéphane GREFFE, Dominique DURAND, Sandrine GERAUD, Renée MATHIEU-BROIZAT.

Suppléant : Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Jean-Marc RENOUX représenté par Marie-Christine LAVIE, Thierry LACHAISE représenté par Joël DURAND.

Excusés : Didier CLERJOUX, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Jean-Louis PUJOLS, Eric SOURBÉ, Alexandra DUMAS-NIVERT, Patrick DELAUGEAS, Jean-Michel LAGORSE, Nadine PIERSON donne pouvoir à Francine BOURRA, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Stéphanie PORTE donne pouvoir à Jean-François CHAVEROCHE, Coralie DAUBISSE-BOYER donne pouvoir à Laurence DUMONT, Isabelle DUPUY donne pouvoir à Anne-Marie BOSLIMON.

SECRÉTAIRE : Ali DOGRU

Objet : Renouvellement du Contrat Local de Santé (CLS) et de la convention cadre

Le Président rappelle au conseil communautaire l'opération liée au Contrat Local de Santé (CLS), lancée initialement en 2017. Renouvelé depuis cette date par période de trois ans, il précise que le tout dernier contrat arrivera à échéance au 30 septembre 2026.

Il propose, en étroite partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), que soit prolongé, dans des conditions identiques, à compter du 1^{er} octobre 2026 et pour une durée de trois ans supplémentaires, le CLS.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier (9 Rue Taitet, 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (58 av. Jean Jaurès - 24120 Terrasson-Lavilledieu)

024-200041150-20260706-DE2026_100-DE
Reçu le 10/07/2026

D'une manière générale, cette opération vise à améliorer l'état de santé des habitants du territoire en conduisant des opérations basées sur des thématiques telles que l'amélioration de l'offre de soins, des actions en direction des personnes vulnérables, des personnes âgées ou en perte d'autonomie, enfin des actions ayant trait à la santé environnementale et à la santé mentale.

La conduite de ce projet, lequel se déploie sur les six communautés de communes du pays du Périgord Noir, nécessite également le renouvellement du poste d'un chargé de mission sur trois ans.

Cette opération est chiffrée pour un coût global prévisionnel de 150 000 € sur trois ans.

La CC de Domme-Villefranche du Périgord porteuse du projet, en est maître d'ouvrage. L'autofinancement, déduction faite des subventions perçues, sera à répartir, en fin d'exercice civil, au prorata du nombre d'habitants entre les six communautés de communes.

Le Président propose de renouveler l'opération et que soit prolongé dans les conditions identiques, à compter du 1^{er} octobre 2026 pour une durée de trois ans supplémentaires, le CLS et dans un même temps la convention cadre du CLS, dont les termes convenus entre les six communautés de communes, régissent l'application et le suivi du CLS entre les six parties signataires de ladite convention.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé du Membre délégué Louis-Charles BARNIER, et après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

 **D'ACCEPTER de renouveler l'opération et que soit prolongé dans les conditions identiques, à compter du 1^{er} octobre 2026 pour une durée de trois ans supplémentaires, le CLS et dans un même temps la convention cadre du CLS, dont les termes convenus entre les six communautés de communes, régissent l'application et le suivi du CLS entre les six parties signataires de ladite convention,**

 Et de **CHARGER** le Président d'effectuer les démarches et de signer toutes les pièces se rapportant à l'affaire citée en objet.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 06/07/2026

Le Président,
DURAND Dominique



AR Prefecture

024-200041150-20260706-DE2026_100-DE
Reçu le 10/07/2026